

L'exaspération ne doit pas s'affranchir des règles d'un Etat de droit

Le 27 septembre vers 19h30, les familles roms installées à proximité de la cité des Crénaux, quartier St Louis, ont été contraintes par les riverains de quitter précipitamment les lieux en abandonnant une partie de leurs affaires. Après l'évacuation, le terrain a été brûlé pour éviter leur retour. Les autorités publiques ne sont pas intervenues.

Le collectif associatif en charge de la « question rom » dans les Bouches-du-Rhône dénonce vivement de tels agissements. De plus, il désapprouve les paroles de Mme Samia Ghali *, sénatrice-maire des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille, qui dit « *ne pas vouloir condamner ces pratiques* ». Pour une élue de la République, ces propos sont tout à fait irresponsables. Il est impératif qu'elle prenne conscience de la portée de ses paroles.

La manière de gérer la question des Roms sur Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, basée jusqu'à présent essentiellement sur une politique d'expulsion, conduit à des situations de détresse humaine dans la communauté rom et entraîne une exaspération des habitants et de graves tensions avec les riverains.

Le collectif rappelle, aux riverains ainsi qu'à Mme Samia Ghali, que dans un Etat de droit, seul l'Etat est légitime pour user de la Force. En conséquence, il est tout à fait inacceptable, quelque soit le niveau d'exaspération des riverains, que ceux-ci procèdent à des actes d'intimidation et de vandalisme à l'encontre de citoyens européens, sous couvert de laisser aller de la part des autorités. Nous craignons que cela n'entraîne une grave montée de violence.

Nous rappelons que cette situation d'errance des familles roms, venant de Plombière, est la conséquence directe de l'absence de mise en œuvre, dans les Bouches du Rhône, de la circulaire du 26 aout relative à « l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites ».

C'est pourquoi, les associations interpellent vivement l'Etat, en la personne du Préfet Alain Régnier délégué interministériel chargé de ces questions et du Préfet de Région, sur leurs responsabilités pour qu'ils mettent enfin en place de manière effective ces dispositions dans notre département. Nous demandons par ailleurs, qu'une enquête soit menée par le Procureur de la République, afin d'éclaircir les conditions de cette expulsion arbitraire qui n'a conduit à aucune interpellation.

Enfin, nous demandons à l'ensemble des responsables politiques des collectivités publiques de prendre une position claire par rapport à ces actes et qu'ils garantissent la sécurité et la santé publique pour toutes les personnes présentes sur le territoire.

* Édition nationale du journal télévisé de midi sur France 3

Contacts :

Jean Paul KOPP : 07 86 96 65 22 ; Eva SCHUMMER : 06 74 76 92 54

Associations signataires : FAP, Rencontres Tsiganes, Secours Catholique du diocèse de Marseille, Secours catholique du diocèse d'Aix et Arles, ADDAP13, Pastorale des Migrants, LDH, CIMADE, Médecins du Monde, CCFD-terre solidaire, AMPIL,